

ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE
DU 25 AOÛT 2016

L'assemblée communale de ce jour se déroule à l'Epicentre en présence de 35 citoyennes et citoyens sous la présidence de M. Stéphane Brosy. Elle a été publiée dans le Journal officiel No 26 du 27 juillet 2016 et par tous-ménages.

Le président ouvre l'assemblée à 20 heures. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes et donne lecture de l'ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Décider et voter la vente de la parcelle n° 2438 du Lotissement La Gassatte, d'une surface de 950 m² à Véronique et Martial Monnerat.
3. Divers

Cet ordre du jour est accepté.

Le Président prie d'excuser Daniel Pape, absent pour des raisons professionnelles et Hansueli Pfister qui est en vacances.

Sont nommés scrutateurs : Amélie Grossenbacher et Bernard Guenat (nombre d'ayant droits : 35).

simplex

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée

La secrétaire communale donne lecture du procès-verbal de l'assemblée communale du 19 mai 2016.

Bernard Guenat demande que l'on rajoute au point 4 qu'il avait demandé que se soient aux membres du collectif de s'occuper de l'entretien de cette parcelle puisqu'il trouvait la réponse des chasseurs un peu vague.

2. Décider et voter la vente de la parcelle n° 2438 du Lotissement La Gassatte, d'une surface de 950 m² à Véronique et Martial Monnerat

Selon le règlement d'organisation et la loi sur les Communes, Véronique et Martial Monnerat sont priés de sortir de la salle ainsi que leur fils Nicolas.

Le président ouvre le débat d'entrée en matière. Florian Chételat prend la parole : le prix du mètre carré de ce lotissement a été fixé à CHF 75.-

pour les parcelles communales. Le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter la vente de cette parcelle à cette famille.

Le président ouvre la discussion.

Bernard Guenat demande que le CC explique ce qui sera fait sur cette parcelle. Stéphane Brosy explique que ce soir nous sommes ici pour la vente de la parcelle et non pour la demande de permis. En effet, la commission de construction a déjà donné son préavis favorable à leur projet de petit locatif qui répond en tout point au plan spécial. D'autres détails ne seront pas dévoilés en l'absence des principaux intéressés.

Gervais Marchand trouve que c'est une chouette opportunité pour la Commune qui souhaitait déjà ce genre de projet dans le lotissement Dos le Môtie 2. Chose qui n'a jamais pu se concrétiser. C'est une bonne idée de densifier les constructions puisque le terrain n'est pas extensible et que pour le moment il n'y a presque plus de parcelles à vendre. Stéphane Brosy précise qu'en effet la parcelle concernée dans le quartier Dos le Môtie est celle qui a été rachetée par J.-F. Pape à l'époque. Il pense aussi que ces 4 logements sont bien pour les jeunes ou des familles qui souhaitent rester à Pleigne.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

L'assemblée accepte à la majorité évidente, sans avis contraire ni abstention, la vente de la parcelle n° 2438 du Lotissement La Gassatte, d'une surface de 950 m² à Véronique et Martial Monnerat au prix de CHF 75.-/m² + frais de notaire.

La Famille Monnerat revient dans la salle. Ils sont ravis de la décision de l'assemblée et remercient les personnes présentes ce soir.

3. Divers

Michel Martinoli informe que la place de pétanque est prête à l'emploi et est ouverte à tous les citoyens qui le souhaitent. Il demande toutefois de faire attention au bruit et autres nuisances. Il donne aussi quelques informations concernant les prochaines animations à l'Epicentre. Il y aura : un marché de Noël, un concert, la St-Nicolas, la fête des Rois, etc. Il y a aussi un projet de Pleigne en crèche, ouvert à tous dès le début de l'Avent (déco des fenêtres, devants de portes, etc.) qui inclura un petit concours avec crèche traditionnelle et crèche moderne. Pour plus d'infos il reste à disposition.

Florian Chételat profite de l'assemblée de ce soir pour rappeler le règlement de Mister Tri. Le site sera sous surveillance durant un certain laps de temps. Comme expliqué dans les tous-ménages que les gens recevront d'ici peu, il y eu des dépôts de sacs noirs et il y a des personnes qui y vont à tout moment. Cela n'est plus tolérable.

Olivier Keller souhaite savoir si la Commune va enfin remplacer les lampes défectueuses dans le village. Gérald Chételat précise que c'est BKW qui doit faire le travail, il les a relancés et il promet de les relancer jusqu'à ce que se soit fait.

Martial Monnerat remercie l'assemblée pour la vente du terrain à La Gassatte, il y a déjà 4 couples/familles de Pleigne intéressés cela prouve la nécessité d'une telle construction.

La prochaine assemblée se déroulera ici même le 15 décembre prochain à 20h00.

Le Président clôt la discussion et lève l'assemblée à 20h40.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président :

La secrétaire :



Stéphane Brosy

Emilie Froidevaux